



Devis signé en boutique

Par puma88

bonjour j ai signe un devis en boutique avec la mention agoutée par la commerciale :sous reserve de visite technique et d optention de pret eco ptz j ai remis un cheque acompte la question puis je refuser la visite technique pour annuler le devis ou ne pas demander de pret eco ptz par exemple?

Par isernon

bonjour,

le paiement d'un acompte vaut engagement.

voir ce lien:

[url=https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F31187#:~:text=L'acompte%20est%20un%201,sont%20consid%C3%A9r%C3%A9s%20comme%20un%20engagement.]https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F31187#:~:text=L'acompte%20est%20un%201,sont%20consid%C3%A9r%C3%A9s%20comme%20un%20engagement.[/url]

salutations

Par yapasdequoi

Bonjour,

Non vous ne pouvez pas.

L'acompte vous engage à payer la totalité de la commande, et engage le fournisseur à vous fournir le bien commandé.

Si vous ne demandez pas le prêt indiqué, vous n'êtes pas dégagé non plus de cette commande.

Il n'y a que si le prêt est refusé que le devis sera annulé.